

Conseil d'administration

Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-10

Contrat d'objectifs et de performance

Orientations stratégiques

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration adopte pour son contrat d'objectifs et de performance les quatre orientations stratégiques suivantes, telles que présentées en annexe de la présente délibération :

- 1) Concourir à la transition écologique ;
- 2) Agir dans les territoires ;
- 3) Avancer avec l'ensemble des partenaires ;
- 4) Bâtir une culture d'établissement, partager une vision commune.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

Le Président
du Conseil d'administration,



Thierry BURLOT

Annexe – projet d’orientations stratégiques pour le Contrat d’objectifs et de performance de l’Office français de la biodiversité

Il est proposé au conseil d’administration de délibérer sur les 4 orientations stratégiques suivantes, et de s’assurer de leur adéquation avec les moyens alloués.

1. Concourir à la transition écologique

L’ambition de l’OFB est de concourir à une transition écologique prenant pleinement en compte l’eau et la biodiversité, terrestre et marine.

À cette fin, il fait comprendre et respecter la réglementation, développe la connaissance, contribue à la gestion durable des aires protégées, de la faune sauvage, des écosystèmes et de la ressource en eau; il participe aux politiques publiques de l’État et des collectivités, de leur conception à leur évaluation en passant par leur mise en œuvre. Cela concerne à la fois les politiques de l’eau et les politiques de protection, conservation, gestion et restauration de la biodiversité, mais aussi la prise en compte de la biodiversité dans les autres politiques publiques (notamment agriculture, aménagement du territoire, énergie, mais aussi forêt, mer, santé etc.) ainsi que les enjeux sanitaires de la faune sauvage. Enfin, l’OFB s’adresse aux citoyens et aux acteurs pour les informer, les former, les mobiliser et mettre à leur disposition des données, une expertise, des solutions, un appui technique et financier.

L’OFB agit principalement sur le territoire national, mais il appuie également l’action européenne et internationale des autorités françaises, directement auprès d’elles ou par la coopération et le soutien aux réseaux, et contribue aux échanges d’expériences entre pays.

A travers ces actions, l’OFB cherchera à contribuer à la réduction des 5 types de pressions qui pèsent sur la biodiversité : modification de l’usage des terres et des mers, exploitation directe des ressources, changements climatiques, pollutions et espèces exotiques envahissantes.

Pour y parvenir, il cherchera aussi à faire évoluer les facteurs sociaux, économiques, culturels ou technologiques directement ou indirectement à l’origine de ces pressions, accompagnant ainsi les « changements en profondeur » préconisés par l’IPBES. Il sera également partie prenante de la lutte contre le changement climatique, tant pour contribuer à des politiques d’atténuation respectueuses de l’eau et de la biodiversité que pour développer des solutions d’adaptation fondées sur la nature. La médiation exercée auprès des citoyens et des acteurs contribuera à inscrire la biodiversité au premier plan des préoccupations sociétales.

Sur l’horizon du COP, l’OFB priorisera ses actions et ses interventions financières pour atteindre, dans le cadre des missions qui lui sont fixées, la meilleure contribution possible à la transition écologique au regard de ses compétences, de ses moyens, de son apport spécifique et de sa complémentarité avec les autres acteurs.

2. Agir dans les territoires

L’OFB est implanté dans les territoires. Sur les 2800 agents de l’établissement, une grande majorité est répartie dans les entités territoriales, en métropole et dans les Outre-mer. Ces agents assurent des missions de police de l’environnement, contribuent à la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » avec une attention toute particulière sur la phase d’évitement des impacts sur la biodiversité, assurent la surveillance des écosystèmes, des fonctions et services écosystémiques et des pressions qui s’y exercent, contribuent à la recherche, gèrent des aires protégées, accompagnent en termes de connaissance ou de mobilisation citoyenne les collectivités et autres acteurs territoriaux, interagissent avec les citoyens, contribuent à certains outils de planification territoriale et participent à des projets d’éducation à l’environnement. Ils font passer l’examen du permis de chasser.

Cet ancrage territorial solide devra permettre à l'OFB d'avoir une connaissance fine des enjeux et des acteurs sur chaque territoire et de prioriser ses interventions, en veillant à l'articulation avec les services déconcentrés de l'Etat, pour agir efficacement à une échelle locale.

L'OFB consolidera son action territoriale dans un triple objectif : assurer la coordination de son action, renforcer la coopération et la complémentarité avec les services déconcentrés de l'Etat, avec ses partenaires, accompagner certains acteurs territoriaux. En termes de connaissance et de mobilisation de la société, l'OFB poursuivra en particulier son alliance stratégique avec les Régions à travers le déploiement et la consolidation des Agences régionales de la biodiversité, dont il assure la vice-présidence.

3. Avancer avec l'ensemble des partenaires

Au-delà de son action propre (« faire »), l'OFB s'inscrit dans un large ensemble d'acteurs publics et privés :

- avec qui il met en place des partenariats et coconstruit des programmes et projets (« faire avec ») ;
- qu'il soutient techniquement ou financièrement pour appuyer leur contribution à une transition écologique tenant compte de la biodiversité (« aider à faire »)
- qu'il mobilise par des commandes directes (« faire faire »).

Ces interlocuteurs, partenaires, bénéficiaires, incluent une vaste gamme d'acteurs : services de l'État, collectivités territoriales, gestionnaires d'aires protégées, établissements publics, associations, acteurs économiques et financiers, usagers...

Cette interaction avec les partenaires poursuivra les objectifs suivants :

- démultiplier l'impact de ses missions propres en accompagnant et fédérant les acteurs, en contribuant au développement de leurs compétences ;
- renforcer, soutenir et valoriser les actions des acteurs qui œuvrent pour la connaissance, la préservation et la reconquête de la biodiversité, ainsi que pour la gestion équilibrée et durable de l'eau ;
- mobiliser les acteurs plus généralistes, n'œuvrant pas spécifiquement dans le but de préserver la biodiversité afin qu'ils tiennent compte des enjeux de biodiversité.

4. Bâtir une culture d'établissement, partager une vision commune

L'OFB est un établissement jeune, qui résulte de fusions successives entre différents établissements.

Il sera donc essentiel, sur la durée de ce premier contrat d'objectifs et de performance, de développer une culture commune qui permette de bâtir une vision partagée du rôle de l'OFB, de sa raison d'être et des modalités de son action.

La trajectoire de l'établissement au service de la transition écologique tiendra compte de la diversité des origines de ses agents : elle prévoira tout à la fois une forme de continuité des missions et des évolutions, nécessaires mais progressives.

L'OFB s'attachera à valoriser et développer les compétences et le savoir-faire de ses agents. Il veillera à la formation de ces derniers, non seulement pour leur permettre des évolutions de carrière mais aussi pour être en mesure de répondre aux nouveaux défis. L'établissement consolidera la qualité de son expertise et l'indépendance de son action.

L'OFB cherchera à conduire un dialogue social sincère et de qualité, dans le respect de la diversité des points de vue, la santé et la sécurité de tous les agents de l'OFB restant une priorité absolue.

Soucieux de l'efficacité de sa gestion, il entreprendra les mutualisations nécessaires, sécurisera ses procédures tout en assurant un fonctionnement fluide, y compris en développant les outils numériques appropriés. Il restera particulièrement attentif à sa performance en matière de développement durable et d'inclusion, notamment en matière d'égalité professionnelle.